

L'Attestation Proche-Aidant Addictions (APAA)

Par le Collectif Inter-Associatif APAA



INTRODUCTION

Le collectif Inter-Associatif APAA s'est créé en 2021 suite à une volonté collective entre plusieurs associations de patients de reconnaître les compétences de proche-aidant addictions.

Ce collectif se compose à ce jour de :

- Entraid'Addict Ouest
- La CAMERUP
- L'association Je Ne Fume Plus !
- Le Cop'ma
- France Patients Experts Addictions
- La Santé De La Famille Bretagne

L'ATTESTATION

L'APAA, Attestation Proche-Aidant-e Addictions, concerne les personnes ayant l'expérience d'un accompagnement d'aidants ou de personnes sous conduites addictives.

Elle leur apporte visibilité et sécurité sur la maîtrise des compétences attendues en proche-aidance.

Elle facilite leur intervention au sein de structures de soins et d'accompagnements, d'associations de patients ou de procheaidants, de groupes d'entraide en auto-support.

L'APAA s'appuiera sur un référentiel d'activités et de compétences.

LES PRÉREQUIS

- Une histoire de vie qui inclut une expérience d'un vécu auprès de proches sous emprise de conduites addictives.
- Une légitimité qui s'appuie sur une pratique d'aidance, sur un savoir-être et des savoir-faire étayés, auprès de pairs ou de proches sous emprise de conduites addictives.
- Une intégration au sein d'une association de proches aidants en lien avec les addictions ou de personnes ayant des conduites addictives.
- Un projet décrit d'activités sur la base de l'APAA.

LE DÉROULEMENT

La personne candidate remplit un « livret de recevabilité » où l'on retrouve :

- Son parcours de formations en lien avec l'addiction et la proche aidance
- Son parcours d'expériences de proche-aidant-e et de pair-aidance

Elle rédige une lettre de motivation :

- Témoignant de son histoire avec la proche-aidance dans le champ des addictions
- Mettant en avant son projet d'activités de Proche-Aidant addictions

Elle produit des courriers de recommandations ou certificats liés à ses expériences de proche-aidance.

Elle est disponible pour un entretien avec le jury de recevabilité.

UN ENTRETIEN AVEC UN JURY ET DES PRÉCONISATIONS

Le jury est composé de :

- Un professionnel de santé spécialiste de l'addictologie
- Un responsable associatif effectif ou potentiel de PAA
- Un PEA
- Un PAA

Le jury valide, à travers une grille d'analyse, puis un entretien, les prérequis et les compétences du Proche-Aidant Addictions.

Le jury peut préconiser, en co-construction avec la personne, des formations ou stages lui permettant de compléter son parcours.

La personne candidate reçoit alors une attestation de « Proche-Aidant Addictions ».